

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CULTURES MARINES

SESSION 2004

Durée : 2 heures

Coefficient : 3

**ÉPREUVE : ÉPREUVE DE GESTION
ET DE MATHÉMATIQUES**

Sous épreuve A2 – U21 : GESTION

Matériel autorisé :

- Calculatrice électronique réglementaire : autonome, non imprimante à entrée unique par clavier.

Le prêt entre candidats est interdit.

ETUDE DE CAS ACTIVITES PROFESSIONNELLES	PAGES	ANNEXES A CONSULTER	DOCUMENTS A RENDRE	BAREME
DOSSIER A ➤ Etablir un budget partiel ➤ Se prononcer sur la faisabilité du projet	3	Annexe 1	Document 1	21 points
DOSSIER B ➤ Compléter le tableau des SIG ➤ Calculer et analyser la capacité d'autofinancement ➤ Calculer et analyser le ratio d'endettement	4	Annexe 2 Annexe 3	Document 2	23 points
DOSSIER C ➤ Analyser les interférences de la structure juridique sur les modalités d'imposition ➤ Calculer l'impôt sur les sociétés	4	Annexe 4	Document 3	16 points
TOTAL DES POINTS OBTENUS				/60

Attention !

Les documents à compléter et à rendre ne sont remis qu'en un seul exemplaire.

Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis aux candidats pendant le déroulement de l'épreuve.



Situation de départ :

L'entreprise OSTREA, située à ARVERT, a été créée en 1999 sous la forme juridique d'une EARL par M. HANRI Bertrand. Son exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'entreprise OSTREA produit et vend des huîtres creuses ; elle emploie à ce jour 2 personnes.

Les ventes s'adressent aux particuliers, grossistes, grandes et moyennes surfaces.

Votre mission :

M. HANRI Bertrand a l'intention de modifier son mode de commercialisation. Ce projet nécessitera, entre autres, la construction d'un local. Afin de mener à bien ce projet qui concerne l'exercice 2004, il vous confie 3 dossiers.

A partir d'un budget partiel,

- ⇒ Vous vous prononcerez sur la faisabilité du projet.
- ⇒ Vous étudierez ensuite les conséquences de l'investissement sur l'entreprise.
- ⇒ Enfin, vous montrerez les conséquences fiscales d'un changement de forme juridique.

Les trois dossiers sont indépendants.

DOSSIER A : Budget partiel

L'entreprise OSTREA a vendu 65 tonnes d'huîtres en 2002 réparties de la manière suivante :

- Grossistes : 70 % de la production au prix de 3,50 €/kg
- Particuliers : 5 % de la production au prix de 5 €/kg
- G.M.S : 25 % de la production au prix de 4,50 €/kg

Afin de rééquilibrer son réseau de distribution, M. HANRI souhaite transférer une partie des ventes des grossistes vers les particuliers. La nouvelle répartition du tonnage serait donc :

- Grossistes : 50 % de la production
- Particuliers : 25 % de la production
- G.M.S : 25 % de la production

A partir de ces informations et de l'*annexe n°1*, vous étudierez la faisabilité de ce projet.

A-1 Présenter le budget partiel du projet pour la première année (**document 1**).

A-2 Etudier la faisabilité de ce projet.

DOSSIER B : Analyse comptable

Afin de mieux appréhender les conséquences de cet investissement sur l'entreprise, M. HANRI Bertrand a réalisé un compte de résultat et un bilan prévisionnels. Il souhaite affiner son analyse.

A partir du compte de résultat prévisionnel en *annexe 2* :

B-1 Compléter le tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (**document 2**)

B-2 Calculer la capacité d'autofinancement. (**document 3**)

B-3 Comparer cette capacité d'auto financement après projet avec celle avant projet qui s'élève à 90 252 €

Commenter les résultats obtenus par rapport au projet.

A partir du bilan prévisionnel en *annexe 3* :

B-4 Calculer le taux d'endettement en utilisant la formule :

Taux d'endettement = Dettes à long terme/total du passif x 100

Indiquer si la solution de l'emprunt est envisageable sachant que la banque refusera votre dossier si le taux d'endettement dépasse 50% .

DOSSIER C : Fiscalité

M. HANRI Bertrand devra financer son projet par un apport en fonds propres. Ne disposant pas des fonds nécessaires, il envisage de s'associer soit avec M. HANRI Michel, son fils, soit avec M. BOCOUC Gilbert, un ami de longue date.

C-1 Montrer que le choix de l'associé a des conséquences sur le régime d'imposition (documentation fiscale en annexe 4).

M. HANRI s'associe avec son ami de longue date, M. BOCOUC Gilbert. Au terme de leur premier exercice comptable, les renseignements suivants vous sont communiqués :

- bénéfice comptable provisoire avant impôt sur les sociétés : 85 000 € ;
- taux d'impôt sur les sociétés : 33,1/3 %
- une amende pour infraction au code de la route de 300 € a été enregistrée dans les charges. Cette charge n'est pas déductible ;
- le compte dotations aux amortissements comprend 500 € d'amortissements non déductibles ;
- le montant des produits non imposables s'élève à 250 €.

C-2 Déterminer le bénéfice imposable (**document 4**)

C-3 Calculer le montant de l'impôt sur les sociétés.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette modification du mode de commercialisation aura des conséquences sur :

➤ **Les investissements de l'entreprise :**

- Construction d'un local de vente pour 16 950 €, amortissable linéairement sur 15 ans. Ce local sera financé en totalité par emprunt au taux de 6 % par an.
- Achat de divers équipements de vente d'une valeur de 6 000 €. Taux d'amortissement annuel constant de 20 %. Ces équipements seront également financés par emprunt au taux annuel de 4,5% .

➤ **Les postes de charges de l'entreprise :**

1) Les achats

Le poste emballages, actuellement de 9 000 € augmentera de 5 %.
Les fournitures et le petit outillage supplémentaires s'élèveront à 300 € par an.

2) Les autres charges externes

Les livraisons effectuées auprès des *grossistes* sont "franco de port". Ces frais de transport sont donc à la charge de l'entreprise OSTREA, ils représentent 0,15 €/kg d'huîtres vendues aux *grossistes*.

3) Les charges de personnel

M. HANRI embauchera un vendeur saisonnier 8 mois par an. Rémunération brute mensuelle : 1 300 €, plus les charges sociales patronales : 35 % du salaire brut.

ANNEXE 2

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (après projet) EXERCICE 2003

CHARGES en euros		PRODUITS en euros	
Aliments			
Produits vétérinaires. Traitements	210,00	Production vendue	268 125,00
Carburant et lubrifiant	3 190,00		
Combustible (fuel, gaz...)	2 980,00		
Emballages	9 450,00		
Fournitures	1 970,00		
Petit outillage	2 503,00		
Achats animaux	26 812,00		
Electricité et eau	960,00		
TOTAL DES ACHATS	48 075,00		
Loyers			
Entretien des bâtiments et matériels	2 868,00		
Assurances	3 359,00		
Publicité	4 210,00		
Transport sur ventes	4 875,00		
Déplacements	4 100,00		
Honoraires	3 520,00		
Frais postaux et de télécommunication	4 068,00		
TOTAL DES AUTRES CHARGES EXTERNES	27 000,00		
Redevances concessions	763,00	TOTAL DES VENTES	268 125,00
Etiquettes sanitaires	3 816,00		
Taxes foncières	687,00	Production stockée	
Taxes et cotisations		Production immobilisée	
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	5 266,00		
Charges sociales de l'exploitant	19 781,00	Subvention d'exploitation	
Salaires bruts	50 960,00	Reprises sur provisions (et amort.)	
Charges sociales du personnel	17 836,00		
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	88 577,00	Autres produits	4 875,00
Dotations aux amortissements	25 078,00		
TOTAL CHARGES D'EXPLOIT.	193 996,00	TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.	273 000,00
Intérêts des emprunts	6 906,00		
Intérêts des autres dettes (agios...)	1 137,00	Intérêts parts sociales	
TOTAL CHARGES FINANC.	8 043,00	TOTAL PRODUITS FINANC.	
Valeur compt. des éléments cédés	2 812,00	Produits des cessions d'éléments d'actif	1 500,00
Charges exceptionnelles diverses	414,00	Produits exceptionnels divers	
TOTAL CHARGES EXCEPT.	3 226,00	TOTAL PRODUITS EXCEPT.	1 500,00
BENEFICE	69 235,00	PERTE	
TOTAL	274 500,00	TOTAL	274 500,00

ANNEXE 3

BILAN PREVISIONNEL EXERCICE 2003 (après projet)

Actif immobilisé	141 000,00	Capitaux propres	82 400,00
Stock	40 200,00	dont résultat : 69 235, 00	
Créances	24 800,00	Emprunt	112 900,00
Disponibilités	14 000,00	Fournisseurs	12 800,00
		Dettes sociales et fiscales	11 900,00
TOTAL	220 000,00	TOTAL	220 000,00

ANNEXE 4

➤ Documentation fiscale :

Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) Les EARL définies aux articles L 324-1 et suivants du Code rural sont des sociétés civiles à responsabilité limitée, constituées d'un ou plusieurs associés, dont l'objet est l'activité agricole dans les conditions comparables à celles existant dans les exploitations agricoles de caractère familial.

EARL soumises au régime des sociétés de personnes En vertu de l'article 8-5° du CGI, relèvent du régime des sociétés de personnes : les **EARL unipersonnelles** constituées d'un seul associé; les **EARL de famille** formées entre membres d'une même famille ; enfin à condition de disposer d'une surface minimale d'exploitation, les EARL formées entre l'**apporteur** de tout ou partie d'**une exploitation individuelle** et l'**exploitant qui s'installe** ainsi que, le cas échéant, entre les membres de leurs familles.

Dans toutes ces EARL, le résultat est déterminé au niveau de la société suivant les règles applicables aux BA (...). Chaque associé est personnellement imposé à l'impôt sur le revenu pour sa part dans les bénéfices sociaux (...).

EARL soumises à l'impôt sur les sociétés Toutes les EARL autres que celles définies ci-dessus sont, selon l'administration, assujetties de plein droit à l'impôt sur les sociétés malgré leur caractère de sociétés civiles (au motif qu'elles diffèrent des sociétés civiles ordinaires). Elles sont placées dans la même situation que les sociétés de capitaux et leurs bénéfices sont imposés au taux de 33,1/3 %

Les rémunérations allouées aux gérants majoritaires sont imposées au titre des travailleurs indépendants et celles des gérants minoritaires et des associés non gérants sont imposées dans la catégorie des traitements et salaires.

Extrait Francis lefebvre n° 1580 - n° 1581 - n° 1582

Budget partiel

ELEMENTS FAVORABLES		ELEMENTS DEFAVORABLES	
<u>Produits en plus</u>		<u>Produits en moins</u>	
<u>Charges en moins</u>		<u>Charges en plus</u>	
TOTAL		TOTAL	
SOLDE =			

Tableau des soldes intermédiaires de gestion (en liste)

Eléments	Montants	%
+ Production vendue		100 %
+ Production stockée		
+ Production immobilisée		
- Déstockage de production		
= Production de l'exercice	 %
- Consommation de l'exercice en provenance de tiers		
= Valeur ajoutée	 %
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts et taxes et versements assimilés		
- Charges de personnel		
= Excédent brut d'exploitation	 %
+ Autres produits		
- Autres charges		
- Dotations aux amortissements		
= Résultat d'exploitation	 %
+ Produits financiers		
- Charges financières		
= Résultat courant	 %
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
= Résultat comptable	 %

Calcul de la capacité d'autofinancement

Excédent brut d'exploitation	
+ Autres produits d'exploitation	
(sauf reprises sur provisions)	
- Autres charges d'exploitation	
(sauf dotations aux amortissements et provisions)	
+ Produits financiers	
(sauf reprises sur provisions)	
- Charges financières	
(sauf dotations aux amortissements et provisions)	
+ Produits exceptionnels	
(sauf produits de cession et reprises sur provisions)	
- Charges exceptionnelles	
(sauf valeur comptable des éléments d'actif cédés et dotations aux amortissements et provisions)	
= Capacité d'autofinancement	

Calcul du bénéfice imposable

<i>Bénéfice comptable</i>		
<u>Réintégrations :</u>		
<i>Total des réintégrations</i>		
<u>Déductions :</u>		
<i>Total des déductions</i>		
<i>Bénéfice imposable</i>		